

Municipal

Le Maire demande ensuite à ses collègues de constituer les bureaux de vote pour les élections du 13 décembre à la Sécurité Sociale. Le scrutin étant ouvert de 8 heures à 18 heures. La liste est alors dressée.

La séance est ensuite levée à 21 heures 30

*[Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Bauchin', 'L. Gilles', and 'E. Buffant']*

---

### Séance du Conseil Municipal du douze décembre mil neuf cent soixante deux

Le douze décembre mil neuf cent soixante deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pennecey, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire

étaient présents : M. Judith Maire, Vendeux adjoint, Pilette, Sigrand, Cumant, Buffant, Bourcier, Lozillon, Née, Rabier. Messieurs Robert et Parant ont donné pouvoir à Monsieur Judith  
absent excusé : M. Bauchin  
absent : M. Gilles  
secrétaire : M. Buffant

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées relative à l'application du décret du 12-10-1952 (Code de la Route) limitant à 60 km, sauf circonstances spéciales, la vitesse autorisée dans les agglomérations et demandant au Conseil Municipal de voir s'il doit se conformer aux instructions de ce décret et s'il accepte d'abroger son arrêté du 9 novembre 1956 limitant la vitesse maxima dans l'agglomération de la Commune à 40 km. heure.

Après l'examen approfondi de la question le Conseil



Municipal délibère et décide d'adopter la disposition  
du décret et d'abroger son arrêté du 9.11.1956.

L'ordre du jour appelle ensuite l'étude du projet d'élar-  
gissement du périmètre d'agglomération notamment  
dans la partie sud de la localité, route de Cherannes  
afin de permettre la construction de collectifs sur un  
terrain de 6 hectares appartenant aux héritiers Léjé.  
Après une vive discussion au cours de laquelle le  
Maire expose les raisons qui militent en faveur  
de cette extension, M. Deneux, et Loignon donnent  
leur désaccord qui est partagé par Monsieur Née.  
Le Maire demande à chaque membre de se prononcer  
par oui ou par non sur l'extension du périmètre d'ag-  
glomération, route de Cherannes, où en bordure de cette  
voie, il y a déjà des habitations.

Ont voté pour M. Judith, Violette, Legrand, Cumant, Paraut,  
Kruiffaut, Robert, Bourcier, Rabier.

Ont voté contre: M. Deneux et Née avec la réserve  
suivante: sursois à ce projet jusqu'à la réalisation  
des autres projets en cours.

A voté contre sans réserve: M. Loignon.

En conséquence le projet d'extension du périmètre  
d'agglomération communal jusqu'à une ligne passant  
par la Jarde et rejoignant le Chemin Tiemat N°1.  
(ligne à déterminer de façon plus précise avec l'architecte  
urbain) est voté par 9 voix contre 3.

La séance est ensuite levée à 22 h. 30.

*(Handwritten signatures and initials)*

Séance du Conseil Municipal du  
7 février 1963

Le sept février mil neuf cent soixante-trois  
à vingt heures trente, le Conseil Municipal  
de la Commune de Nemecy, régulièrement con-  
voqué, s'est réuni à la Mairie, sous la